

Editorial

LES RETRAITES DE L'UNSA DANS L'ACTION



Nous avons démontré, dans les numéros précédents, les raisons qui nous amènent à revendiquer sur deux axes :

- une nouvelle indexation des retraites qui serait basée sur le salaire moyen de base (SMB) au lieu de l'indice des prix ;

- amener les plus basses pensions à un minimum correspondant au SMIC net (pour une carrière complète).

Pour porter ces deux revendications, nous avons choisi **la date du 20 septembre** car elle se situe peu de temps avant la semaine bleue (du 3 au 9 octobre), qui, je vous le rappelle, est la semaine des retraités et personnes âgées. Cette journée d'action est donc organisée suffisamment en amont des campagnes électorales (présidentielles et législatives) de 2017. Cette journée se déroulera sur tout le territoire national, au niveau de chacune des régions, voire de certains départements et au niveau ministériel pour le national.

Chacune et chacun pourra s'impliquer en signant la pétition exposée en page 3 de la présente lettre. Pour cela, je vous incite vivement à vous rapprocher de vos représentants UNSA Retraités de votre département ou région.

Ces pétitions signées seront remises lors d'audiences qui seront demandées auprès de chaque Préfet de région et auprès de Madame Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé. Des rassemblements seront organisés devant les préfectures et le ministère des affaires sociales

Des conférences de presse seront organisées avec nos camarades de la CFDT dans les régions (voire départements) et, pour le national, au siège de l'UNSA à Bagnolet.

Un courrier exposant et explicitant nos revendications sera envoyé à chaque parlementaire.

L'UNSA n'est pas une organisation ne fonctionnant que sur l'action. La réflexion, les échanges et la prospective précèdent toujours une action établie sur des revendications précises. C'est pour cette raison que nous refusons systématiquement de nous associer à d'autres mouvements, dont la liste des points revendicatifs est très élargie mais pour partie très contestable.

Merci d'avance de votre engagement avec l'UNSA Retraités pour la réussite de notre action du 20 septembre.

Jean- Marc Schaeffer
Secrétaire Général UNSA Retraités

Sommaire

Actualité	2
• Rapport du COR du 16 juin 2016	
Action	3
• Agir le 20 septembre	
Dossier	4-5
• Revaloriser les retraites : une exigence d'équité	
Actualité	6
• L'UNSA reçue au Ministère des Affaires Sociales	
• Un été de violence et de sang	
Vie pratique	
• Continuer à apprendre	
• Les aides au logement	
Vie interne	8
• L'UNSA Retraités vue par les jeunes militants	

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 61
ou 01 48 18 88 62
Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :

Unsa-retraites@unsa.org
rose-helene.caboste@unsa.org



Conformément à la mission que la loi lui confie pour garantir l'avenir et la justice du système de retraite, le COR produit chaque année un document fondé sur des indicateurs qui permettent de mesurer l'adéquation du système de retraite à ses objectifs mais aussi d'anticiper ses évolutions dans une logique de pilotage à moyen et long terme.

A partir de cet ensemble de données nécessairement complexe, on trouvera ici deux éclairages contrastés.

Quatre données qui rassurent

- le niveau de vie moyen des retraités en 2013 est légèrement supérieur (105,4%) à celui de l'ensemble de la population, grâce notamment à une croissance des pensions de retraite qui a été plus forte entre 2004 et 2014 que celle des revenus d'activité.
- bien que connaissant en 2014 un léger déficit (-0,3 points de PIB), **l'équilibre financier du système paraît pouvoir être assuré à l'horizon de 25 ans** sans modification majeure des trois leviers qui traduisent un partage des efforts entre retraités et cotisants : l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite, le taux de prélèvement global et la pension moyenne relative des retraités.
- **les dispositifs de solidarité**, qui représentent près de 30% de la masse totale des pensions, **jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités entre les retraités**. Ces dispositifs bénéficient principalement aux femmes dans le cadre des droits familiaux. A noter que la création du compte pénibilité permettra de renforcer la prise en compte de la pénibilité ou du caractère dangereux de certains métiers.
- **l'espérance de vie poursuit une progression d'ensemble régulière** malgré des variations annuelles conjoncturelles liées aux conditions épidémiologiques et météorologiques. A noter que l'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes serait de quatre à cinq ans, mais avec seulement un an en bonne santé ou sans incapacité.

Quatre données qui inquiètent

- **la dégradation du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités** qui est passé de 2,1 en 2004 à 1,7 en 2014. Malgré l'augmentation progressive de l'âge moyen de départ à la retraite à 62 ans en 2018 puis à 64 ans à la fin des années 2040, ce rapport devrait continuer à baisser pour atteindre 1,4 en 2060.
- **l'évolution incertaine de la conjoncture économique** qui pourrait impacter fortement les équilibres actuels : ainsi le maintien à long terme d'une croissance à 1% et d'un chômage à 10% verrait le déficit annuel atteindre - 0,7 point du PIB à l'horizon 2060.
- la pension moyenne continuerait de croître en euros constants (donc plus vite que les prix), mais moins vite que les revenus d'activité. Le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 82,9 % et 96,8 % en 2040 et entre 74,0 % et 94,1 % en 2060, contre 105,4 % en 2013. **La seule indexation des pensions sur les prix ne permettra pas de partager équitablement les fruits de la croissance entre actifs et retraités.**
- **le rapport entre la pension moyenne des femmes et celle des hommes** est certes en augmentation permanente, passant de 70% en 2004 à 75% en 2014, mais resterait encore de l'ordre de 90% en 2050 du fait de la persistance des différences de salaire. A noter toutefois que ces écarts se traduisent de manière atténuée en terme de niveau de vie (96% en 2014) car le niveau de vie est supposé identique pour les deux conjoints d'un couple. Ainsi, les écarts de niveau de vie entre les femmes et les hommes proviennent essentiellement des personnes qui ne vivent pas en couple.



Daniel Gauchon

Chargé du dossier « retraités » au Bureau National du SI.EN-UNSA
Membre du Bureau National de l'UNSA Retraités

Mardi
20
Septembre

- Parce que l'indexation de nos retraites sur l'indice des prix conduit, inéluctablement, à une baisse des pensions par rapport aux salaires des actifs,
- Parce que trop de retraites demeurent largement inférieures au SMIC pour une carrière complète,
- Parce qu'il faut restaurer le lien entre salaires et pensions, mis à mal par les réformes de 1993 et 2003,
- Parce que les retraités ne doivent pas être privés des fruits de la croissance,

L'UNSA Retraités, avec la CFDT Retraités, a choisi le 20 septembre 2016, quelques jours avant la revalorisation annuelle de nos pensions, pour interpeller le Ministère des Affaires Sociales sur la question de la revalorisation des retraites et pensions.

Cette action prendra la forme :

- D'un rassemblement devant le ministère des Affaires Sociales et d'une audience,
- D'un rassemblement devant les préfetures de région, et quand ce sera possible, dans les préfetures de départements, et d'une audience auprès des autorités,
- de conférences de presse,
- d'un courrier adressé à chaque parlementaire,
- d'une pétition nationale.

Des outils pour agir (disponibles sur le site de l'UNSA Retraités):

- Le texte de la pétition nationale,
- Un argumentaire de quatre pages à la disposition de chaque militant UNSA Retraités.

SIGNEZ ET FAITES
SIGNER LA PETITION
POUR GARANTIR LE
NIVEAU DE VIE DES
RETRAITES

cfdt: RETRAITÉS

UNSA

Pour garantir le niveau de vie des retraités
Rejoignez l'action de la CFDT Retraités et de l'Unsa Retraités
Le 20 septembre 2016

L'indexation des retraites sur l'indice des prix ne garantit pas le niveau de vie des retraités.
L'indexation des retraites sur l'indice des prix conduit à un blocage du niveau de vie relatif des retraités par rapport à celui des salariés.
L'indexation des retraites sur l'indice des prix provoque une dégradation du taux de remplacement qui se prolongera sur les générations futures.

C'est pourquoi :
Nous revendiquons l'indexation des retraites sur l'indice du SMB (Salaire mensuel de base)

Nous revendiquons également un montant minimum des pensions, pour une carrière complète, égal à 100 % du Smic net (actuellement Smic net = 1 200 euros/mois) (pour rappel, actuellement Smic net = 1 200 euros/mois).

Les retraités sont au cœur du tissu social. Ils sont acteurs au sein de leur commune, de l'association, du monde politique sans oublier leur rôle familial.

Si la longévité progresse, il faut coopérer tout à l'heure qu'elle n'est que génératrice de coûts et de déficits.

Les retraités participent aux efforts de solidarité.

Les retraités participent à la croissance. Ils ne peuvent pas en rester écartés.

Pour garantir le niveau de vie des retraités :
 > Indexation des pensions sur l'indice du salaire mensuel de base
 > Pas une retraite inférieure au Smic net pour une carrière complète

SIGNEZ LA PETITION

Nom	Prénom	Signature	Candidature (facultative)

Quelle est la situation ?

Les pensions de retraites sont revalorisées en fonction de l'évolution du coût de la vie mesuré par l'indice INSEE et ne sont plus indexées sur l'augmentation du salaire des actifs. Le lien entre salaires des actifs et pensions des retraités est rompu.

Quelle incidence sur le pouvoir d'achat des retraités ?

Si l'on compare l'évolution du coût de la vie mesurée par l'indice INSEE et la revalorisation des retraites, on mesure un décrochage limité mais constant du niveau des pensions de retraite par rapport à l'indice des prix.

Des charges insuffisamment prises en compte :

En dix ans, les dépenses contraintes des retraités (énergie, dépenses de complémentaire santé, loyers, assurances...) ont évolué beaucoup plus rapidement que le coût de la vie.

Des mesures fiscales qui pèsent sur le budget des retraités :

- Prélèvement de 0.3% de Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (pour les retraités assujettis à l'impôt sur le revenu).
- Fin de l'exonération fiscale des majorations de pension pour 3 enfants et plus.
- Suppression de la demi-part fiscale supplémentaire pour les personnes seules ayant élevé des enfants.

Il faut évaluer leurs incidences sur le niveau de vie des retraités.

Qu'en est-il du niveau de vie des retraités ?

8% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté. C'est moins que l'ensemble des Français (14% sous le seuil de pauvreté selon l'INSEE), mais cette population n'a aucune perspective de voir sa situation matérielle s'améliorer. Individuellement, la situation de chaque retraité tout au long de sa vie de retraité est altérée par une érosion régulière de son pouvoir d'achat relatif.

Quelle en est la cause ?

Selon les travaux du Conseil d'Orientation des Retraites, l'indexation des retraites sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation ne garantit pas le maintien relatif du pouvoir d'achat par rapport à l'ensemble de la population. A échéance de 25 ans, le niveau de vie des retraités pourrait baisser de 6 à 18 % selon la conjoncture économique alors qu'il est à parité avec le niveau de vie des actifs.

L'indexation des pensions sur l'indice des prix ne garantit pas le maintien du pouvoir d'achat des retraités.

Les retraités ne sont pas des assistés :

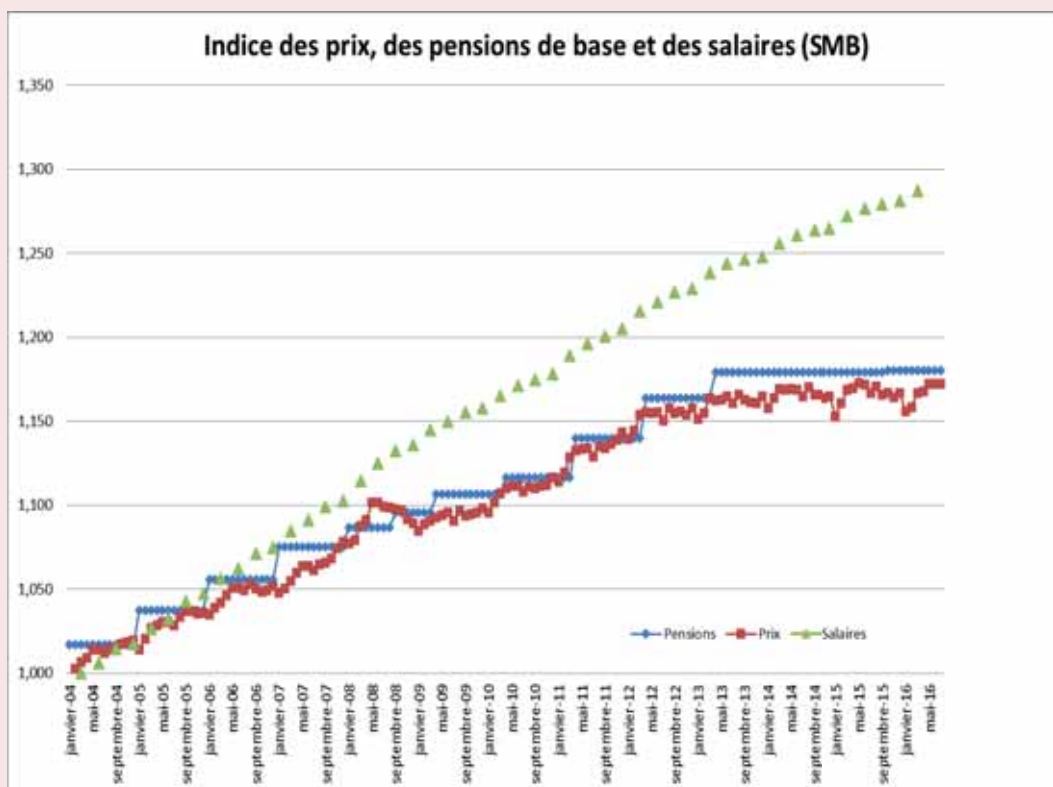
Leur retraite résulte de cotisations liées à une vie professionnelle passée.

Ils sont investis dans de multiples activités bénévoles, dans l'associatif, le caritatif, comme aidants auprès de proches en perte d'autonomie. Leur bénévolat contribue selon le COR à l'équivalent de 1.2 % du PIB (Rapport de décembre 2015).

Comme les actifs, il est légitime, de par leur rôle passé et actuel, qu'ils reçoivent leur part équitable des richesses produites par la nation.

Prendre en compte l'évolution des salaires comme référence pour revaloriser les pensions : une exigence pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités.

L'évolution des salaires sur la durée (calculée sur le Salaire Mensuel de Base), y compris dans un contexte de crise, est beaucoup plus favorable que l'évolution de l'indice des prix, si elle est retenue comme critère de revalorisation des pensions et retraites. La prise en compte, au moins partielle, de cet élément de référence, conduirait à une correction significative et favorable aux retraités de l'évolution de nos pensions et retraites.



(Source syndicale)

Revaloriser de façon significative les pensions les plus modestes :

Un quart des retraités perçoit une pension inférieure à 1200 € brut. Des retraités, percevant une retraite égale au SMIC en début de retraite, reçoivent aujourd'hui une pension nettement plus faible du fait de l'érosion du pouvoir d'achat de leur retraite.

Nous revendiquons :

- La prise en compte de la référence au Salaire Mensuel de Base pour déterminer la revalorisation annuelle des pensions et retraites.
- Un niveau de retraite au moins égal au SMIC net (base 35 h) pour tous les retraités ayant eu une carrière complète.

Le 18 juillet, une délégation de l'UNSA composée de Martine VIGNAU, représentant les actifs et de Jean-Marc SCHAEFFER, représentant les retraités, a été reçue par Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées et de l'autonomie. Cette audience avait pour cadre l'application de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, votée et promulguée en fin d'année 2015, et la rédaction des décrets d'application.

L'échange se situait essentiellement autour des deux décrets, l'un sur la création du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA), en remplacement de l'actuel CNRPA et l'autre sur la création des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) en remplacement des actuels CODERPA.

La Secrétaire d'Etat a tout d'abord évoqué les améliorations escomptées par le gouvernement : meilleur encadrement et davantage de transparence concernant les EHPAD, amélioration de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), notamment par le financement de la CASA, meilleure prise en compte des « aidants », développement de la prévention....



Un échange très cordial sur différents aspects politiques et techniques s'est instauré.

Cependant, nous avons émis quelques réserves sur le fonctionnement des nouvelles instances, notamment le HCFEA, qui sera une assemblée regroupant à la fois des personnes de différents horizons (famille, enfance et personnes âgées) et donc très lourde à faire fonctionner.

Par ailleurs, concernant les CDCA, nous avons demandé que la place de l'UNSA soit confirmée pour la branche « handicapées » à l'identique de la branche « personnes âgées ».

Le calendrier de parution de ces décrets n'a pas été précisé, toutefois, le Ministère souhaiterait que les mises en place se fassent avant la fin de l'année.

Un été de violence et de sang

86 victimes d'un acte terroriste d'une extrême violence à Nice le 14 juillet. Parmi ces victimes, plus de 30 issues de familles d'origine maghrébine. Un curé assassiné dans son église à St Etienne du Rouvray. Une bataille rangée sur la plage de Sisko pour cause de burkini. La violence, le fanatisme tentent à nouveau de frapper notre société au cœur. Pour ses valeurs, pour sa volonté de développer une société de partage, de liberté et de fraternité. L'UNSA retraités s'incline devant toutes les victimes de cette barbarie.

Profondément attachée au principe de laïcité, elle rappelle que la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905, en renvoyant la pratique religieuse dans la sphère privée, garantit la liberté de chacun. Cette loi plus que centenaire constitue la réponse de la République aux tentations communautaristes et aux dérives les plus violentes qu'elles peuvent générer.

Vie pratique



Les caisses de retraite et Santé Publique France mettent à disposition des retraités et personnes âgées un site qui leur est spécialement dédié :

<http://www.pourbienvieillir.fr>.

Ce site ouvre des pistes sur des thèmes déclinés selon cinq rubriques : bien dans ma tête, bien dans mon corps, bien avec les autres, bien chez soi, bien dans ma caisse retraite

Pour exemple, l'article ci-dessous extrait de ce site.

Continuer à apprendre pour se nourrir l'esprit

Acquérir de nouveaux savoirs permet de stimuler son cerveau et de garder un esprit curieux et alerte plus longtemps. Et c'est encore plus vrai au moment de la retraite!

Apprendre pour rester acteur de sa vie

Nouveau retraité ou retraité plus ancien, vous disposez de davantage de temps, vous avez peut-être envie d'entamer un apprentissage, qu'il s'agisse d'une activité manuelle, d'une initiation à la vidéo ou à l'informatique, de cours de cuisine, de danse... L'acquisition de nouvelles connaissances renforce nos fonctions cognitives, notre capacité à raisonner, à mémoriser, à communiquer avec les autres et nous permet de garder l'esprit toujours en éveil, de rester acteurs de notre vie, de notre place dans la société...

À chacun ses motivations

Mais qu'est-ce qui est à l'origine de notre envie d'apprendre, de notre quête de savoir?

Certains d'entre nous se fixent des objectifs, poursuivant ainsi leur développement personnel.

D'autres souhaitent s'approprier de nouvelles technologies. Pour d'autres enfin, il s'agit d'obtenir un diplôme ou de rattraper les occasions perdues. Autant de raisons très différentes, mais qui confirment ce vieil adage : « un homme qui n'apprend plus s'arrête de vivre. » Sans oublier que c'est une opportunité de rencontres et d'échanges. Mais même une émission de télévision, un documentaire par exemple, peut donner matière à débats avec ses proches, famille, amis ou voisins.

Où apprendre ?

Des stages et des formations, il en existe une multitude. Le meilleur moyen de vous informer, c'est de vous adresser à votre mairie ou aux associations de votre commune. Quant aux Universités de tous âges (UTA), elles proposent un grand nombre de conférences thématiques dans toutes les disciplines : littérature, histoire, géographie, philosophie, musicologie... Mais saviez-vous qu'elles organisent aussi des concours d'écriture ou de photo, des activités sportives, des jeux, des actions intergénérationnelles ? Pensez également aux « cafés-débats » qui vous permettront des échanges fructueux au sein même de votre quartier. Et si vous avez envie de vous remettre au piano ou à la clarinette, sachez que la musique – même si on ne fait que l'écouter – active les deux hémisphères du cerveau, le stimule et permet de restaurer les réseaux de neurones. En raison de ces effets bénéfiques, des séances de musicothérapie sont mises en place pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

[Lu sur le portail des personnes âgées : pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Les aides au logement



Il existe deux aides au logement pour les personnes âgées :

L'APL (aide personnalisée au logement),
L'ALS (allocation de logement sociale).

Ces deux aides ne sont pas cumulables. Une aide au logement peut vous être versée si vous êtes :

- locataire,
- accédant à la propriété ayant bénéficié d'un prêt pour l'achat de votre logement,
- résident en EHPAD ou établissement,
- hébergé chez des accueillants familiaux.

Le logement doit constituer votre résidence principale.

Vous vivez dans un établissement pour personnes âgées mais vous avez gardé la maison où vous viviez avant d'y entrer : vous pouvez percevoir les aides au logement. (Votre ancien domicile n'est pas considéré comme votre résidence principale.)

Quelle différence entre l'APL et l'ALS ?

L'APL (aide personnalisée au logement) est versée uniquement **si le logement ou l'établissement sont conventionnés**. Ils sont conventionnés si une convention avec le Préfet a été signée par le bailleur ou l'établissement.

L'ALS (allocation de logement sociale) est versée **dans les autres cas**.

L'aide au logement est versée tous les mois. Elle peut être versée directement au bailleur, au prêteur ou à l'établissement. Dans ce cas, le montant facturé sera diminué du montant de cette aide.

Pour en savoir plus .
« pour-les-personnes-agees.gouv.fr »



Pour les personnes âgées

Que pensent les jeunes militants de l'UNSA, du rôle, de la place et de l'intérêt de l'UNSA Retraités ? Nous avons interrogé Jean Robert Biggio, 32 ans, secrétaire départemental du Syndicat des Enseignants de l'Hérault.



Secrétaire départemental du Syndicat des Enseignants UNSA de l'Hérault, tu accordes une vraie place à l'UNSA Retraités sur le site départemental de ton syndicat. Pourquoi ce choix ?

Jean-Robert Biggio : Il ne faut pas oublier que nous comptons de nombreux retraités dans les adhérents du SE-Unsa et qu'ils attendent, au-delà de la défense de leurs droits, une information régulière, intéressante et fiable. D'autre part, les réformes de ces dix dernières années ont généré un changement de mentalité et une inquiétude. Nos collègues, encore actifs pour certains, s'interrogent de plus en plus tôt sur leur retraite : A quelle date puis-je partir ? Avec quel taux de remplacement ? Puis-je continuer à militer en tant que retraité ?

Les questions qui préoccupent les retraités : pouvoir d'achat des retraites, problèmes de perte d'autonomie, de représentativité, de reconnaissance sociale, peuvent-elles faire sens chez les militants ou adhérents actifs ?

Jean-Robert Biggio : L'âge de la retraite paraît inaccessible particulièrement pour nos jeunes collègues qui semblent très éloignés de ces questions. Cependant, il appartient au SE-Unsa de sensibiliser les actifs sur ces questions puisqu'ils y seront un jour confrontés et d'apporter leur force militante et leur soutien aux retraités. Il ne faut pas oublier que ce sont eux les futurs retraités et que les combats d'aujourd'hui définiront leurs conditions de vie de demain. Question de solidarité !

Les retraités sont parfois perçus comme des privilégiés, au regard des jeunes actifs confrontés parfois à la précarité, ou aux difficultés d'entrée dans la vie active. Qu'en penses-tu ?

Dans le climat social actuel, individualiste et clivant, chacun a tendance à chercher des boucs émissaires. Un bon moyen d'éviter de dresser les actifs contre les retraités est de créer du lien en informant chacun des conditions de l'autre et en partageant les problématiques. Oui, il y a de la précarité chez les jeunes, mais il y en a aussi chez les retraités.

Selon toi, que peuvent apporter des syndicalistes retraités à une organisation comme l'UNSA ? Et à ton syndicat ?

Jean-Robert Biggio : Les militants retraités sont un vecteur de développement fort pour l'UNSA. Ils ont de l'expérience et du temps à consacrer au syndicat et il serait dommage de se priver de cette force militante.

L'UNSA Retraités est une organisation jeune (sans mauvais jeu de mots) qui a besoin de militants pour se développer et faire entendre une autre voix en continuant de développer une vision interprofessionnelle. Concernant plus précisément le SE-Unsa, ils ont toute leur place dans les instances internes comme le conseil syndical et le bureau pour apporter leur expertise et un autre regard.

Militant trentenaire, penses-tu avoir quelque chose à partager avec des personnes qui ont vécu une bonne partie de leur expérience militante avant ta naissance ?

Jean-Robert Biggio : Parfaitement et c'est ce que je fais dès que j'en ai l'occasion. Les collègues retraités sont une mine de savoirs. Ils ont souvent vécu des moments importants de l'histoire du syndicalisme et nous permettent de mieux comprendre ce qui se joue aujourd'hui. Ils sont également de bon conseil et permettent de compenser parfois le manque d'expérience d'un trentenaire.

Propos recueillis par Claude Lassalvy